

Les troupes générales du renouveau sont pour deux, trois ou cinq ans, renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze années.

Le général Goyon, de demande au Sénat de rétablir, dans cet article, une disposition introduite par la Chambre et portant que si aucun emploi civil n'est vacant, le sous-officier sera nommé à l'expiration de sa quinquennale de service à un emploi de suranné rétribué ou pourvu d'une commission au corps.

M. Berthelot. Au nom de la commission, je déclare repousser l'amendement.

Après des observations de l'amiral Peyron, de M. Tassin, du général Campenon, l'amendement de l'amiral Jaurès est repoussé par 223 contre 39.

L'article 14 est adopté.

L'article 15 établit des restrictions à l'article 14, si le sous-officier a moins de quinze ans de service et plus de 8 ans. Il est adopté.

L'article 16 relatif à la garde maritime est également adopté ainsi qu'un article 17 qui étend la loi aux troupes coloniales et les trois derniers articles du projet de loi.

Projets divers

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au rattachement au budget des dépenses de la police parisienne.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat. — Le gouvernement est hostile au projet de loi qu'il combat dans son principe même.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La discussion du Panama est fixée à lundi, à deux heures.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DU JOUR

Le conflit Constant

Paris, 1er juin. — On annonce que le gouverneur sera interpellé pour s'expliquer sur le conflit qui a éclaté entre M. Constant, depuis son retour en France, et l'administration des colonies. Ce conflit est, du reste, en voie d'apaisement.

Il est probable que ce sera M. Boissy d'Anglas qui interpellera.

L'empereur d'Allemagne à Postdam

Berlin, 1er juin. — L'empereur s'est très bien trouvé durant son voyage à Postdam. Il a déjeuné de très bon appétit et a dormi plusieurs heures sans interruption.

A six heures et demie, il se trouvait dans le parc.

Un duel de presse

Paris, 1er juin. — A la suite d'une polémique de presse, une rencontre a eu lieu aux environs de Paris, entre MM. Bismarck et M. de Bismarck. Après huit reprises, les deux adversaires ayant été atteints légèrement, les médecins ont mis fin au combat.

Les vexations allemandes en Alsace-Lorraine

Pagny-sur-Moselle, 1er juin. — De nombreux retraités Français étant venus pour toucher leurs pensions en France se sont vu refuser l'entrée de l'Alsace-Lorraine, à leur arrivée à Novant.

Cette mesure a produit une vive impression.

Le général Boulanger et les princes en Italie. Représailles contre l'Allemagne.

Paris, 2 juin, 12 h. 20. — On annonce qu'une série de conférences conservatrices sur la dissolution sera faite, salle des Capucins, par M. Jéhant.

A ce sujet, il nous revient un détail assez particulier : le conférencier n'est autre que le général Boulanger, qui, au cours de la conversation, a déclaré que le premier acte de son autorité, s'il arrivait au pouvoir, serait de rapporter les lois d'exil contre les princes.

On voit, par là, que le général a, une fois de plus, changé de sentiment, à moins qu'il n'ait aidé à expulser les princes que pour avoir le plaisir de les rapatrier.

On nous revient aussi que M. Laur, député boulangiste, doit déposer une proposition, tendant à réglementer la délivrance du passeport pour les étrangers entrant en France par l'Alsace-Lorraine. Ce serait une réponse aux mesures prises par l'Allemagne.

Le discours de M. Goblet apprécié par le journal officieux allemand

Berlin, 1er juin. — La Post, appréciant le discours de M. Goblet, dit :

« Les paroles du ministre des affaires étrangères sont fort étranges, tant au point de vue des faits, qu'au point de vue international. »

« Le roi d'Espagne, Alphonse XII a été gravement insulté le 29 août 1883, lorsqu'il est passé à Paris, revenant d'Allemagne, après avoir assisté aux manœuvres de l'armée allemande. »

« Si, en France, on insulte les monarches, on traiterait, sans doute, encore moins bien la Hongrie en sa qualité d'alliée de l'Allemagne, sans compter les avanies que subissent les sujets allemands en France. »

« Les ouvriers italiens sont continuellement attaqués par la population française ainsi que cela a eu lieu récemment à Marseille. »

« Au point de vue international, M. Tizsa est également exempt de reproches : tout gouvernement indépendant a le droit de s'exprimer franchement sur sa situation intérieure, les pays étrangers fussent-ils ses allies, lorsque la protection de ses nationaux l'exige. »

« Il est vrai que M. le comte de Kalocky a exprimé à M. Decrais son profond regret de l'émotion qui s'est produite en France, en assurant — ce que M. Tizsa a confirmé — que personne en Autriche-Hongrie n'a eu l'intention d'insulter la France. »

« Quant à l'assertion de M. Goblet qui dit que les révolutions n'étaient en France que quand les gouvernements les rendaient nécessaires, la

Post est d'avis que ces révolutions sont bien plus souvent arrivées, grâce à l'impuissance des gouvernements.

« La République, aujourd'hui, est-elle plus solide qu'elle ne l'a été ? »

« C'est là le secret de M. Goblet ! dit la Post. »

L'inauguration de l'œuvre des ambulances urbaines

Paris, 1er juin. — On a inauguré, à deux heures, cette après-midi, sur la place de l'Opéra, l'œuvre des ambulances urbaines. Deux chars ont été donnés, une première à un poste de police, une seconde chez un pharmacien. En quelques minutes la voiture d'ambulance demandée par téléphone est arrivée à l'hôpital Saint-Louis. L'expérience a été très réussie.

M. Jules Simon, qui est à la tête du comité de direction, a prononcé un discours dans le foyer de l'Opéra, dans lequel il a démontré les précieux services qui seront rendus par les ambulances urbaines.

La Ligue anti-atheïste

Paris, 1er juin. — La Ligue anti-atheïste, présidée par M. Adolphe Franck, de l'Institut, et qui compte parmi ses membres M. Jules Simon, vient de fonder un journal hebdomadaire, à 5 centimes, ayant pour titre : *La Ligue anti-atheïste*.

Le premier numéro a paru ce matin. Le programme déclare que l'athéisme ne tend à rien moins qu'à dissoudre la nation, dans un délai plus ou moins prochain.

L'anniversaire de la mort du prince impérial

Paris, 1er juin. — Le huitième anniversaire de la mort du prince impérial a été célébré en grande solennité aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-Augustin.

A signaler un grand nombre de drapeaux tricolores surmontés de l'aigle impérial; huit étaient portés par des membres des comités bonapartistes de Paris, à droite et à gauche du chœur.

Le nombre des assistants était de 600 personnes environ.

Toutes les notabilités bonapartistes étaient présentes.

L'impératrice Eugénie était représentée par le prince Murat et son fils, le prince Victor par le général du Barrail, la princesse Mathilde par une de ses dames d'honneur.

A la sortie, qui s'est effectuée à une heure, le général du Barrail et M. Léandri ont été acclamés par un petit groupe d'assistants.

Lors de l'arrivée des manifestants, un incident s'est produit : le porteur d'un drapeau avait arboré l'aigle impérial sur la hampe avant de pénétrer dans l'église.

Un brigadier des gardiens de la paix s'avance alors vers le porteur, mais malgré l'opposition de ce dernier qui s'écriait : « Qu'il y vienne ! qu'il y vienne ! » ses amis parvinrent à l'entraîner et à le faire entrer sous le portail.

Une proposition de M. Laur, en réponse aux mesures du passe-port obligatoire prises en Alsace-Lorraine.

Paris, 1er juin. — M. Francis Laur annonce qu'il déposera demain à la Chambre une proposition ayant pour but de répondre aux mesures prises par l'Allemagne à la frontière.

Voici le principal article de ce projet :

« Il est créé dans le nord-est de la France une zone dans laquelle les sujets allemands ne pourront entrer sans un passeport délivré par l'ambassadeur de France à Berlin. »

M. Francis Laur propose de reprendre le texte officiel de l'Allemagne et de le modifier ainsi : « Les sujets français par eux-mêmes ou par leurs représentants ne sont pas admis à entrer en Alsace-Lorraine sans un passeport délivré par l'ambassadeur de France à Berlin. »

M. Francis Laur propose de reprendre le texte officiel de l'Allemagne et de le modifier ainsi : « Les sujets français par eux-mêmes ou par leurs représentants ne sont pas admis à entrer en Alsace-Lorraine sans un passeport délivré par l'ambassadeur de France à Berlin. »

M. Francis Laur propose de reprendre le texte officiel de l'Allemagne et de le modifier ainsi : « Les sujets français par eux-mêmes ou par leurs représentants ne sont pas admis à entrer en Alsace-Lorraine sans un passeport délivré par l'ambassadeur de France à Berlin. »

Le comité de défense de la République

Paris, 1er juin. — Le comité qui s'intitule : *Comité de défense de la République* a communiqué à la presse la note suivante :

« Dans sa séance du 31 mai, le comité a adopté l'ordre du jour suivant : Vu la coalition monarchique qui s'est formée en vue de la suppression de la République à l'intérieur, la Ligue a décidé de l'annuler. »

« La Ligue assigne pour but immédiat à ses efforts, comme le premier et sûr moyen de salut de la République, l'émancipation des travailleurs, la sécurité, l'indépendance et la liberté du pays, l'armement général et l'organisation militaire, ainsi qu'une armée nationale sédentaire, comprenant tous les citoyens valides. »

Le président de la séance était M. Camélinat.

Un banquet politique

Paris, 1er juin. — M. Carnot a accepté l'invitation à un grand banquet, qui aura lieu à Paris, organisé par le comité d'hygiène, en commémoration de la Révolution d'août.

MM. Le Royer, Fiquet et quelques ministres y assisteront.

Un drame dans la Marne

Mareuil-sur-Ay (Marne), 1er juin. — Un feu. — C'est dans le département de la Marne, à Mareuil-sur-Ay, qu'un feu a éclaté, en enfermé à Charonville, s'est échappé et dirigé sur Mareuil, où il a tué son père et sa mère.

Les billets de banque de 500 francs

Paris, 1er juin. — Le ministre des finances vient d'adresser, aux trésoriers-général, une circulaire ordonnant à tous les percepteurs et receveurs d'accepter les billets de banque de 500 francs.

Cette circulaire rappelle que la loi du 12 août 1870 donne un cours légal dans les caisses publiques aux coupures émises par la Banque de France.

Mais, pour être certains de ne pas remettre dans la circulation des billets de 500 francs, il conviendrait verser tous les billets de 500 francs reçus par eux à la trésorerie générale qui les livrera au Trésor. Celui-ci les versera à la Banque.

Le type des billets de 500 fr. va être changé.

Les contribuables seront donc que le percepteur ne peut pas refuser leurs billets de 500 fr., ni exiger, de celui qui paie, des formalités auxquelles, dit la circulaire, on a le droit de ne pas se soumettre.

Femme docteur en sciences

Le premier diplôme de docteur en sciences décerné à une femme a été obtenu le jeudi 31 mai, à la Sorbonne.

C'est à Mlle Amélie Leblond, fille de M. le pasteur Leblond, de Strasbourg, que revient cet honneur. Son succès prouve une fois de plus que, malgré les difficultés qu'elles rencontrent encore trop souvent, les femmes peuvent cependant atteindre les degrés les plus élevés de l'enseignement.

La soutenance a été très brillante.

L'attitude particulièrement modeste de Mlle Leblond et l'intelligence de ses réponses ont également frappé le nombreux public qui assistait à la séance et qui témoignait sa sympathie par de chaleureux applaudissements.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

MARCHÉS DE LAINES A TERMES

Cours du 2 juin 1888

(De nos correspondants spéciaux)

ALLEMANS

1er cours	2e cours	3e cours	4e cours	5e cours
100	100	100	100	100

FRANÇAIS

1er cours	2e cours	3e cours	4e cours	5e cours
100	100	100	100	100

ANVERS

1er cours	2e cours	3e cours	4e cours	5e cours
100	100	100	100	100

Condition publique de Tourologie

Mouvement comparé du mois de Mai

Matières	Nombre de kilos	1887	1888
Sole	4	346	4 168
Laine peignée	792	1,583,816	719 1,518,672
Laine filée	297	626	626
Blouses	48	57,488	71 112,137
Coton	77	46,381	135 97,488
TOTAUX	1,460	1,955,603	1,565 1,980,300

En disponible il a été traité 78 balles de laine la Plata, en suit.

En disponible il a été traité 49 balles de laine Chili, en suit, à fr. 135 les 100 kil.

Expéditions et arrivages par voie ferrée

Expédié par la Condition : 335 990 kil.
Remis en gare aux expéditeurs : 225,475
Arrivés directs par voie ferrée : 55,660

Total : 617,125 kil.

Conditionnements : 5,918 ; dégrainages : 73 ; j.

Situation météorologique — Roubaix, 1er juin. — Hauteur barométrique : 757 (haussé) ; température : 7 heures du matin, 11 degrés au-dessus de zéro ; 1 h de l'après midi 20 degrés 5 h soir, 21 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 1er juin. — La situation est belle sur nos régions. Une aère de fortes pressions existe sur la France (770 mm) et une autre sur la Russie (775 mm). Le minimum des Pressions s'est établi vers la Norvège (Bodo 760 mm). Le vent est faible sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il souffle du nord-ouest assez fort en Provence. On a signalé encore quelques averse en France, en Allemagne et en Scandinavie.

La température a baissé sur le Nord et le Centre et l'Océan continue elle-même dans le sud. Le thermomètre marquait ce matin 6 degrés à Haparanda, 12 à Paris, 14 à Berlin, Clermont, 16 à Nice et 23 à Alger.

En France, beau temps avec températures normale. A Paris, hier, l'après-midi faibles averse; ce matin, beau temps. — Maximum, 18 ; minimum, 5.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 29 mai 1888

Présidence de M. HENRI MATRON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre du syndicat des peigneurs reproduisant les plaintes de l'étranger sur l'impuissance des ambulances de Roubaix pour obtenir des négociants une amélioration sensible dans la qualité desdits emballages, lesquels, en l'état actuel, ne protègent nullement la marchandise même dans les petits parcours.

La Chambre décide qu'un avis en ce sens serait adressé aux négociants par la voie du Journal de Roubaix.

La Chambre de Commerce d'Amiens a adressé à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie le vote que la loi du 13 juin 1896 soit modifiée par la substitution du chiffre de 18 à 14 0/0 de celui de 17 0/0 inscrit dans cette loi pour la reprise d'humidité de la laine au Conditionnement. La Chambre de Commerce de Roubaix s'associe pleinement ce vote, et rappelle, à cette occasion, qu'avant d'être discutée, le 17 mai 1887, sur cette même question, par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, elle a émis l'avis que le taux officiel de 17 0/0, inscrit dans la loi du 13 juin 1866 et indiqué sur les bulletins de conditionnement, soit élevé à 18 1/4 0/0 ; que l'expérience ayant démontré que ce dernier taux est le taux normal ; qu'il est la base essentielle sur laquelle sont réglés tous les marchés, il serait juste, pour éviter des contestations possibles, de le substituer au taux de 17 0/0 aujourd'hui abandonné.

Lors de la discussion du budget, la Chambre des députés a renvoyé à l'examen de la Commission des Douanes la proposition présentée par M. Simey et tendant à modifier le port de 25 francs les cent kilos, le droit de l'importation sur tous les pétroles bruts et raffinés et à élever de 12 francs à 18 francs le cent kilos le droit sur les huiles minérales lourdes.

Considérant que l'unification des tarifs sur l'huile de pétrole bruts et raffinés, et simultanément, au point de vue du droit de douane, la matière première au produit fabriqué, rendrait impossible la lutte contre la concurrence étrangère et entrainerait la ruine de l'industrie du raffinage qui occupe près de 5,000 ouvriers dans 25 usines et emploie plus de 30 millions et qui emploie des quantités considérables de produits d'origine française tels que charbons, acides, soude et produit chimiques divers ;

Qu'en élevant de 12 à 18 francs le droit à l'importation des huiles minérales, on nuirait considérablement à l'industrie du pays qui en fait un usage important non seulement pour le graissage des machines, mais encore pour l'usage des laies communes et de l'industrie.

La Chambre de Commerce de Roubaix décide qu'elle prie M. le ministre du commerce et de l'industrie d'user de son influence pour que le gouvernement repousse la proposition de M. Simey.

Le département du commerce et de l'industrie, préoccupé des modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, a adressé cette loi à l'examen de la Chambre de Commerce et de l'industrie, un intéressant projet de révision de la dite loi communiqué par le syndicat des inventeurs de France.

La Chambre renvoie le dossier à M. le Président et au secrétaire et leur confie l'étude des modifications proposées.

La Chambre donne acte à M. le président des communications suivantes :

1. Lettre de M. le ministre du Commerce et de l'industrie au sujet de la protestation de la Chambre contre le projet de rétablissement des droits de navigation sur les canaux de projet, momentanément retiré, devant être représenté lorsque le budget de 1889 sera soumis au Parlement, M. le ministre a appelé l'attention de son collègue des travaux publics sur les motifs desdites protestations et sur les droits de navigation peut avoir sur le commerce et l'industrie.

2. Lettre de M. le président de la chambre de commerce de Paris relative au Congrès industriel et commercial tenu à l'Exposition de 1889 ;

3. Avis de la création de la chambre de commerce austro-hongroise à Paris, ayant son siège, 54, rue Richer ;

4. Notification de la nomination de M. G. Eckmann aux fonctions de vice-consul d'Allemagne à Dunkerque avec juridiction sur le département du Nord.

5. Lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'industrie au sujet d'une délibération de la Chambre de Commerce de Roubaix tendant à l'obtention de conditions de transport qui résultent des nouveaux

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La quatrième commission se réunira, jeudi 4 juin, à six heures du soir, pour examiner la question suivante :

« Demande de secours en faveur des ouvriers victimes de la grève de la laine et de la soie ; proposition de MM. Dagnel et Lepère. »

La sixième commission se réunira, samedi 2 juin, à 8 heures du soir. Ordre du jour : Programme de la Fête du 14 Juillet.

Visite des fermes dans les cantons de Roubaix. — Nous apprenons que les membres du Comité agricole de Lille, qui ont eu, en effet, l'honneur de visiter les établissements agricoles des deux cantons de Roubaix. Il y aura, comme de coutume, des médailles d'or et d'argent à décerner pour la grande et la petite culture. Surtout, il est à remarquer que les fermiers qui désirent recevoir la visite de MM. les membres du Comité agricole sont tenus d'en faire la demande, par écrit, au secrétaire du Comité agricole à Lille.

Noce d'or. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. et Mme L... ont célébré leur mariage samedi matin, à Croix, leurs noces d'or.

Cette cérémonie a été fort touchante.

La maison des jubilaires avait été ornée de fleurs et de feuillages.

A l'entrée de la salle et sur un cercle de bois, on lisait cette inscription :

NOCES D'OR
HONNEUR AUX ÉPOUX DESCAMPS

Voisins, parents et amis avaient apporté des bouquets et ont fait cortège aux sympathiques époux qui ont conduit à l'église. Les enfants et les nombreux petits-enfants de M. et Mme Descamps avaient tenu à être leurs parents et grands parents. Ils se trouvaient tous là. M. le curé de Croix a tenu à célébrer lui-même la messe.

Après la cérémonie religieuse, on s'est réuni chez les jubilaires où il y avait une intime et bon lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

Une réunion des Anciens Elèves des Frères aura lieu, le jeudi 4 juin, à huit heures du soir, à la Société Saint-Joseph, rue de la Paix, 22.

Le but de la réunion est de régler les dispositions à prendre pour les solennités des Fêtes du Centenaire, qui sera célébrée à Lille, le 29 juillet, en l'honneur du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Horrible mort d'un enfant. — Mme L... demeurant rue Degrès, cour Degryck, s'était absentée, jeudi après-midi, pour quelques instants, laissant seul, dans la maison, un enfant de deux ans, son petit-fils, Georges Van Echen.

Après avoir cherché vainement à le faire venir, on s'est aperçu que l'enfant n'était plus en son lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

M. et Mme L... ont été avisés par un voisin, qui a frappé à la porte de la maison. On a cherché l'enfant partout, mais on ne l'a pas trouvé.

Après une recherche de plusieurs heures, on a découvert l'enfant dans le jardin, étendu sur le sol, et dans un état de mort apparente.

Le corps a été transporté à l'hôpital, où il a été constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La quatrième commission se réunira, jeudi 4 juin, à six heures du soir, pour examiner la question suivante :

« Demande de secours en faveur des ouvriers victimes de la grève de la laine et de la soie ; proposition de MM. Dagnel et Lepère. »

La sixième commission se réunira, samedi 2 juin, à 8 heures du soir. Ordre du jour : Programme de la Fête du 14 Juillet.

Visite des fermes dans les cantons de Roubaix. — Nous apprenons que les membres du Comité agricole de Lille, qui ont eu, en effet, l'honneur de visiter les établissements agricoles des deux cantons de Roubaix. Il y aura, comme de coutume, des médailles d'or et d'argent à décerner pour la grande et la petite culture. Surtout, il est à remarquer que les fermiers qui désirent recevoir la visite de MM. les membres du Comité agricole sont tenus d'en faire la demande, par écrit, au secrétaire du Comité agricole à Lille.

Noce d'or. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. et Mme L... ont célébré leur mariage samedi matin, à Croix, leurs noces d'or.

Cette cérémonie a été fort touchante.

La maison des jubilaires avait été ornée de fleurs et de feuillages.

A l'entrée de la salle et sur un cercle de bois, on lisait cette inscription :

NOCES D'OR
HONNEUR AUX ÉPOUX DESCAMPS

Voisins, parents et amis avaient apporté des bouquets et ont fait cortège aux sympathiques époux qui ont conduit à l'église. Les enfants et les nombreux petits-enfants de M. et Mme Descamps avaient tenu à être leurs parents et grands parents. Ils se trouvaient tous là. M. le curé de Croix a tenu à célébrer lui-même la messe.

Après la cérémonie religieuse, on s'est réuni chez les jubilaires où il y avait une intime et bon lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

Une réunion des Anciens Elèves des Frères aura lieu, le jeudi 4 juin, à huit heures du soir, à la Société Saint-Joseph, rue de la Paix, 22.

Le but de la réunion est de régler les dispositions à prendre pour les solennités des Fêtes du Centenaire, qui sera célébrée à Lille, le 29 juillet, en l'honneur du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Horrible mort d'un enfant. — Mme L... demeurant rue Degrès, cour Degryck, s'était absentée, jeudi après-midi, pour quelques instants, laissant seul, dans la maison, un enfant de deux ans, son petit-fils, Georges Van Echen.

Après avoir cherché vainement à le faire venir, on s'est aperçu que l'enfant n'était plus en son lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

M. et Mme L... ont été avisés par un voisin, qui a frappé à la porte de la maison. On a cherché l'enfant partout, mais on ne l'a pas trouvé.

Après une recherche de plusieurs heures, on a découvert l'enfant dans le jardin, étendu sur le sol, et dans un état de mort apparente.

Le corps a été transporté à l'hôpital, où il a été constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 29 mai 1888

Présidence de M. HENRI MATRON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre du syndicat des peigneurs reproduisant les plaintes de l'étranger sur l'impuissance des ambulances de Roubaix pour obtenir des négociants une amélioration sensible dans la qualité desdits emballages, lesquels, en l'état actuel, ne protègent nullement la marchandise même dans les petits parcours.

La Chambre décide qu'un avis en ce sens serait adressé aux négociants par la voie du Journal de Roubaix.

La Chambre de Commerce d'Amiens a adressé à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie le vote que la loi du 13 juin 1896 soit modifiée par la substitution du chiffre de 18 à 14 0/0 de celui de 17 0/0 inscrit dans cette loi pour la reprise d'humidité de la laine au Conditionnement. La Chambre de Commerce de Roubaix s'associe pleinement ce vote, et rappelle, à cette occasion, qu'avant d'être discutée, le 17 mai 1887, sur cette même question, par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, elle a émis l'avis que le taux officiel de 17 0/0, inscrit dans la loi du 13 juin 1866 et indiqué sur les bulletins de conditionnement, soit élevé à 18 1/4 0/0 ; que l'expérience ayant démontré que ce dernier taux est le taux normal ; qu'il est la base essentielle sur laquelle sont réglés tous les marchés, il serait juste, pour éviter des contestations possibles, de le substituer au taux de 17 0/0 aujourd'hui abandonné.

Lors de la discussion du budget, la Chambre des députés a renvoyé à l'examen de la Commission des Douanes la proposition présentée par M. Simey et tendant à modifier le port de 25 francs les cent kilos, le droit de l'importation sur tous les pétroles bruts et raffinés et à élever de 12 francs à 18 francs le cent kilos le droit sur les huiles minérales lourdes.

Considérant que l'unification des tarifs sur l'huile de pétrole bruts et raffinés, et simultanément, au point de vue du droit de douane, la matière première au produit fabriqué, rendrait impossible la lutte contre la concurrence étrangère et entrainerait la ruine de l'industrie du raffinage qui occupe près de 5,000 ouvriers dans 25 usines et emploie plus de 30 millions et qui emploie des quantités considérables de produits d'origine française tels que charbons, acides, soude et produit chimiques divers ;

Qu'en élevant de 12 à 18 francs le droit à l'importation des huiles minérales, on nuirait considérablement à l'industrie du pays qui en fait un usage important non seulement pour le graissage des machines, mais encore pour l'usage des laies communes et de l'industrie.

La Chambre de Commerce de Roubaix décide qu'elle prie M. le ministre du commerce et de l'industrie d'user de son influence pour que le gouvernement repousse la proposition de M. Simey.

Le département du commerce et de l'industrie, préoccupé des modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, a adressé cette loi à l'examen de la Chambre de Commerce et de l'industrie, un intéressant projet de révision de la dite loi communiqué par le syndicat des inventeurs de France.

La Chambre renvoie le dossier à M. le Président et au secrétaire et leur confie l'étude des modifications proposées.

La Chambre donne acte à M. le président des communications suivantes :

1. Lettre de M. le ministre du Commerce et de l'industrie au sujet de la protestation de la Chambre contre le projet de rétablissement des droits de navigation sur les canaux de projet, momentanément retiré, devant être représenté lorsque le budget de 1889 sera soumis au Parlement, M. le ministre a appelé l'attention de son collègue des travaux publics sur les motifs desdites protestations et sur les droits de navigation peut avoir sur le commerce et l'industrie.

2. Lettre de M. le président de la chambre de commerce de Paris relative au Congrès industriel et commercial tenu à l'Exposition de 1889 ;

3. Avis de la création de la chambre de commerce austro-hongroise à Paris, ayant son siège, 54, rue Richer ;

4. Notification de la nomination de M. G. Eckmann aux fonctions de vice-consul d'Allemagne à Dunkerque avec juridiction sur le département du Nord.

5. Lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'industrie au sujet d'une délibération de la Chambre de Commerce de Roubaix tendant à l'obtention de conditions de transport qui résultent des nouveaux

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La quatrième commission se réunira, jeudi 4 juin, à six heures du soir, pour examiner la question suivante :

« Demande de secours en faveur des ouvriers victimes de la grève de la laine et de la soie ; proposition de MM. Dagnel et Lepère. »

La sixième commission se réunira, samedi 2 juin, à 8 heures du soir. Ordre du jour : Programme de la Fête du 14 Juillet.

Visite des fermes dans les cantons de Roubaix. — Nous apprenons que les membres du Comité agricole de Lille, qui ont eu, en effet, l'honneur de visiter les établissements agricoles des deux cantons de Roubaix. Il y aura, comme de coutume, des médailles d'or et d'argent à décerner pour la grande et la petite culture. Surtout, il est à remarquer que les fermiers qui désirent recevoir la visite de MM. les membres du Comité agricole sont tenus d'en faire la demande, par écrit, au secrétaire du Comité agricole à Lille.

Noce d'or. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. et Mme L... ont célébré leur mariage samedi matin, à Croix, leurs noces d'or.

Cette cérémonie a été fort touchante.

La maison des jubilaires avait été ornée de fleurs et de feuillages.

A l'entrée de la salle et sur un cercle de bois, on lisait cette inscription :

NOCES D'OR
HONNEUR AUX ÉPOUX DESCAMPS

Voisins, parents et amis avaient apporté des bouquets et ont fait cortège aux sympathiques époux qui ont conduit à l'église. Les enfants et les nombreux petits-enfants de M. et Mme Descamps avaient tenu à être leurs parents et grands parents. Ils se trouvaient tous là. M. le curé de Croix a tenu à célébrer lui-même la messe.

Après la cérémonie religieuse, on s'est réuni chez les jubilaires où il y avait une intime et bon lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

Une réunion des Anciens Elèves des Frères aura lieu, le jeudi 4 juin, à huit heures du soir, à la Société Saint-Joseph, rue de la Paix, 22.

Le but de la réunion est de régler les dispositions à prendre pour les solennités des Fêtes du Centenaire, qui sera célébrée à Lille, le 29 juillet, en l'honneur du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Horrible mort d'un enfant. — Mme L... demeurant rue Degrès, cour Degryck, s'était absentée, jeudi après-midi, pour quelques instants, laissant seul, dans la maison, un enfant de deux ans, son petit-fils, Georges Van Echen.

Après avoir cherché vainement à le faire venir, on s'est aperçu que l'enfant n'était plus en son lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

M. et Mme L... ont été avisés par un voisin, qui a frappé à la porte de la maison. On a cherché l'enfant partout, mais on ne l'a pas trouvé.

Après une recherche de plusieurs heures, on a découvert l'enfant dans le jardin, étendu sur le sol, et dans un état de mort apparente.

Le corps a été transporté à l'hôpital, où il a été constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La quatrième commission se réunira, jeudi 4 juin, à six heures du soir, pour examiner la question suivante :

« Demande de secours en faveur des ouvriers victimes de la grève de la laine et de la soie ; proposition de MM. Dagnel et Lepère. »

La sixième commission se réunira, samedi 2 juin, à 8 heures du soir. Ordre du jour : Programme de la Fête du 14 Juillet.

Visite des fermes dans les cantons de Roubaix. — Nous apprenons que les membres du Comité agricole de Lille, qui ont eu, en effet, l'honneur de visiter les établissements agricoles des deux cantons de Roubaix. Il y aura, comme de coutume, des médailles d'or et d'argent à décerner pour la grande et la petite culture. Surtout, il est à remarquer que les fermiers qui désirent recevoir la visite de MM. les membres du Comité agricole sont tenus d'en faire la demande, par écrit, au secrétaire du Comité agricole à Lille.

Noce d'or. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. et Mme L... ont célébré leur mariage samedi matin, à Croix, leurs noces d'or.

Cette cérémonie a été fort touchante.

La maison des jubilaires avait été ornée de fleurs et de feuillages.

A l'entrée de la salle et sur un cercle de bois, on lisait cette inscription :

NOCES D'OR
HONNEUR AUX ÉPOUX DESCAMPS

Voisins, parents et amis avaient apporté des bouquets et ont fait cortège aux sympathiques époux qui ont conduit à l'église. Les enfants et les nombreux petits-enfants de M. et Mme Descamps avaient tenu à être leurs parents et grands parents. Ils se trouvaient tous là. M. le curé de Croix a tenu à célébrer lui-même la messe.

Après la cérémonie religieuse, on s'est réuni chez les jubilaires où il y avait une intime et bon lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

Une réunion des Anciens Elèves des Frères aura lieu, le jeudi 4 juin, à huit heures du soir, à la Société Saint-Joseph, rue de la Paix, 22.

Le but de la réunion est de régler les dispositions à prendre pour les solennités des Fêtes du Centenaire, qui sera célébrée à Lille, le 29 juillet, en l'honneur du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Horrible mort d'un enfant. — Mme L... demeurant rue Degrès, cour Degryck, s'était absentée, jeudi après-midi, pour quelques instants, laissant seul, dans la maison, un enfant de deux ans, son petit-fils, Georges Van Echen.

Après avoir cherché vainement à le faire venir, on s'est aperçu que l'enfant n'était plus en son lieu.

M. et Mme Descamps, dont la santé et le vigoureux semblent défier les ans, y ont gaiement pris part.

M. et Mme L... ont été avisés par un voisin, qui a frappé à la porte de la maison. On a cherché l'enfant partout, mais on ne l'a pas trouvé.

Après une recherche de plusieurs heures, on a découvert l'enfant dans le jardin, étendu sur le sol, et dans un état de mort apparente.

Le corps a été transporté à l'hôpital, où il a été constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

Le médecin a constaté que l'enfant avait été étouffé par sa propre langue.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 29 mai 1888

Présidence de M. HENRI MATRON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Il est donné lecture d'une lettre du syndicat des peigneurs reproduisant les plaintes de l'étranger sur l'impuissance des ambulances de Roubaix pour obtenir des négociants une amélioration sensible dans la qualité desdits emballages, lesquels, en l'état actuel, ne protègent nullement la marchandise même dans les petits parcours.

La Chambre décide qu'un avis en ce sens serait adressé aux négociants par la voie du Journal de Roubaix.

La Chambre de Commerce d'Amiens a adressé à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie le vote que la loi du 13 juin 1896 soit modifiée par la substitution du chiffre de 18 à 14 0/0 de celui de 17 0/0 inscrit dans cette loi pour la reprise d'humidité de la laine au Conditionnement. La Chambre de Commerce de Roubaix s'associe pleinement ce vote, et rappelle, à cette occasion, qu'avant d'être discutée, le 17 mai 1887, sur cette même question, par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, elle a émis l'avis que le taux officiel de 17 0/0, inscrit dans la loi du 13 juin 1866 et indiqué sur les bulletins de conditionnement, soit élevé à 18 1/4 0/0 ; que l'expérience ayant démontré que ce dernier taux est le taux normal ; qu'il est la base essentielle sur laquelle sont réglés tous les marchés, il serait juste, pour éviter des contestations possibles, de le substituer au taux de 17 0/0 aujourd'hui abandonné.

Lors de la discussion du budget, la Chambre des députés a renvoyé à l'examen de la Commission des Douanes la proposition présentée par M. Simey et tendant à modifier le port de 25 francs les cent kilos, le droit de l'importation sur tous les pétroles bruts et raffinés et à élever de 12 francs à 18 francs le cent kilos le droit sur les huiles minérales lourdes.

Considérant que l'unification des tarifs sur l'huile de pétrole bruts et raffinés, et simultanément, au point de vue du droit de douane, la matière première au produit fabriqué, rendrait impossible la lutte contre la concurrence étrangère et entrainerait la ruine de l'industrie du raffinage qui occupe près de 5,000 ouvriers dans 25 usines et emploie plus de 30 millions et qui emploie des quantités considérables de produits d'origine française tels que charbons, acides, soude et produit chimiques divers ;

Qu'en élevant de 12 à 18 francs le droit à l'importation des huiles minérales, on nuirait considérablement à l'industrie du pays qui en fait un usage important non seulement pour le graissage des machines, mais encore pour l'usage des laies communes et de l'industrie.

La Chambre de Commerce de Roubaix décide qu'elle prie M. le ministre du commerce et de l'industrie d'user de son influence pour que le gouvernement repousse la proposition de M. Simey.

Le département du commerce et de l'industrie, préoccupé des modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, a adressé cette loi à l'examen de la Chambre de Commerce et de l'industrie, un intéressant projet de révision de la dite loi communiqué par le syndicat des inventeurs de France